



**VICE-RECTORAT  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des ressources humaines**

Arrêté n°00379/VR/DEC du 18 janvier 2024 fixant les modalités d'inscription des candidats aux entretiens de validation des acquis de l'expérience session 2024

**LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le décret en date du 22 août 2022 portant nomination de Monsieur Thierry TERRET, Vice-recteur de Polynésie française ;
- VU les articles R335-5 du code de l'éducation ;
- VU la convention n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat ;
- VU l'organisation matérielle définie par le ministère chargé de l'éducation en Polynésie française du 18 janvier 2023.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les inscriptions aux entretiens de validation des acquis et de l'expérience (VAE) de la session 2024 des examens du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel (BCP), du brevet de technicien supérieur (BTS) seront enregistrées, seulement pour les candidats ayant déposé leur livret 2 dans l'application nationale France-Vae, conformément aux dates indiquées dans le calendrier national.

**Article 2 :** Les candidats s'inscrivent grâce à l'application informatique nationale CYCLADES disponible sur le site internet de la Direction générale de l'éducation et des enseignements aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

- pour la 1<sup>re</sup> session 2024 : du lundi 29 janvier 2024 à 08h00 au vendredi 2 février 2024, 18h;
- pour la 2<sup>e</sup> session 2024 : du mercredi 18 septembre 2024 à 08h00 au vendredi 27 septembre 2024, 18h.

**Article 3 :** Le secrétaire général du vice-rectorat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

  
  
**Thierry TERRET**